

Le Directeur général

Référence : DPTAF/JmD/2024-438

Affaire suivie par : Jean-Marie DESHOUX

06 20 68 45 13 – jean-marie.deshoux@iledefrance-nature.fr

Monsieur Pascal LEROY

Maire de Carnetin

Rue Albert Mattar

77400 CARNETIN

Objet : **Avis sur la révision du Plan local d'urbanisme**

PJ : Avis d'Île-de-France Nature sur le projet de révision du plan local d'urbanisme

Copies :

- Mme Anne-Typhaine ZANGELMI, Chargée d'étude planification territoriale, Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne
- Monsieur le Président, CA Marne et Gondoire
- M. Thibault DE LALEU, Chef du service territorial Ile-de-France Nord, Direction de l'Aménagement durable du territoire, Région Ile-de-France

Monsieur le Maire,

Par courriel reçu en date du 3 août 2024, vous avez souhaité consulter Île-de-France Nature à l'occasion de la procédure de révision du plan local d'urbanisme (PLU) que la commune de Carnetin a engagée le 11 mai 2023 et je vous en remercie.

Le Conseil municipal a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme par délibération du 21 juin 2024.

Île-de-France Nature contribue à la transposition, dans les PLU, des orientations et du projet régional exposés dans le Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), en vigueur depuis décembre 2013, tout particulièrement en ce qui concerne les espaces naturels, agricoles et forestiers, dans le cadre des périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF).

Sur votre commune, Île-de-France Nature intervient depuis 2018 sur le Périmètre Régional d'Intervention foncière (PRIF) de la promenade régionale de la Dhuis, qui couvre une superficie de 37 ha au total : 3,34 ha sur Carnetin dont 3,15 ha ont été acquis ; ainsi que sur le PRIF des Vallières créé en 1977 qui couvre une superficie de 865 ha au total, 134,66 ha sur Carnetin dont 7,52 ha ont été acquis. Il conviendrait de mentionner dans le PADD l'existence et le rôle des deux PRIF sur le plan paysager et la trame verte ou encore des mobilités douces.

Île-de-France Nature accompagne par ailleurs plus largement les opérations de renaturation et de création d'espaces verts des communes et intercommunalités sur tout le territoire francilien, notamment en zone urbaine dense, à travers l'appel à projets régional du Plan Vert.

Nous vous prions de trouver ci-joint les commentaires, propositions et illustrations graphiques relatifs à ce projet de modification du PLU sur lequel un avis favorable est rendu par l'Agence.

Mes services restent à votre disposition pour toute question relative à cet avis et pour les suites que vous voudrez bien envisager.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Christophe MAILLET

Projet de révision du PLU de la commune de CARNETIN
Délibéré le 21 juin 2024
Avis d'Île-de-France Nature

La promenade de la Dhuis est une liaison verte et une continuité d'enjeu régional pour la biodiversité et la circulation douce des Franciliens depuis Le Raincy en Seine-Saint-Denis jusqu'à Damart en Seine-et-Marne.

Île-de-France Nature aménage et gère cette promenade depuis 1997. En 2020, la Région Île-de-France est devenue propriétaire des emprises de la promenade en Seine-et-Marne.

Sur la commune de Carnetin, à la forêt régionale des Vallières sont associés des espaces agricoles soumis à une pression forte de l'urbanisation.

La forêt est une composante importante de la ceinture verte d'Île-de-France assurant une continuité entre la ville nouvelle de Marne-la-Vallée et le pôle de Roissy.

En raison de son intérêt ornithologique, le site a été classé en 2006 au titre de la Directive « Oiseaux » et intégré dans le site Natura 2000 « Boucles de la Marne », animé par Île-de-France Nature.

Par ailleurs, une grande majorité des parcelles comprises dans le Périmètre Régional sont incluses dans le Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains de Marne-et-Gondoire.

Dans l'actuel projet de révision du PLU de Carnetin, l'enjeu principal de la commune est la préservation (et la valorisation) de ses espaces naturels, agricoles et forestiers, que l'on retrouve clairement inscrit dans le PADD et les OAP thématiques (OAP TVB notamment).

La réduction des zones Nh évitant l'étalement urbain sur des espaces naturels le confirme.

Ces documents sont en conformité avec les orientations du SDRIF et du SRCE au regard des espaces agricoles, ainsi que des espaces boisés et naturels à préserver et valoriser.

Île-de-France Nature salue l'absence de nouvelles extensions prévues sur des terrains naturels agricoles et forestiers ainsi que le classement de fonds de jardins en centre bourg en zonage N.

Je vous fais part de remarques dans les documents suivants :

Rapport de présentation : Diagnostic socio-économique et état initial du site et de l'environnement

P. 34 : vous trouverez ci-après la carte actualisée des Périmètres régionaux d'intervention foncières couvrant la commune de Carnetin :

1/3



Sources :
Copyright DGPR, tous droits réservés.
Copyright AEV

0 0,15 0,3 0,45
kilomètres

Carte réalisée le 18/02/2014, Jodeaux

p.52 : considérant que la parcelle B0328 est incluse dans le Prif de la forêt régionale des Vallières, il conviendra d'informer Île-de-France Nature du projet communal d'aménagement dès ses prémices, cette parcelle étant en veille foncière SAFER. En cas d'acquisition de cette parcelle par la commune, celle-ci pourrait présenter un projet au dispositif Plan Vert, piloté par Ile-de-France Nature, s'agissant de créer un espace paysager et de loisirs, à proximité de la mare à Gros.

PADD :

Il conviendrait de mentionner l'existence et le rôle de la Promenade régional de la Dhuis sur le plan paysager et la trame verte ou encore des mobilités douces.

Orientations d'Aménagement et de Programmation

Les OAP sont ambitieuses et entendent accorder une place centrale à la nature. Dans le détail, nous suggérons d'inciter au recours à des semences issues de la filière Végétal local s'agissant des projets de prairies fleuries.

Nous conseillons également à la commune de se rapprocher de l'Agence Régionale de la Biodiversité qui précise les modalités efficaces de pose de nichoirs à oiseaux et à insectes. La plantation d'arbres s'avère plus efficace et plus génératrice d'écobénéfices.

Page 10 : OAP thématique Trame Verte et Bleue :

Nous suggérons par ailleurs de figurer sur la carte les deux périmètres régionaux d'intervention foncière que sont celui de la Promenade régionale de la Dhuis et celui de la forêt des Vallières.

L'OAP thématique Trame Verte et Bleue devrait mentionner la Promenade régionale de la Dhuis qui parcourt la commune et constitue corridor écologique interdit aux véhicules motorisés. Il conviendrait également d'épaissir ce corridor par la mise en œuvre sur ses abords en particulier des orientations détaillées pp.12 et 15.